



Modifications à nos règles de vie

Le civisme

Il est important pour tous d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage, et ce dans un environnement respectueux et bienveillant. Auxquelles s'ajoutent nos valeurs de bienveillance, d'engagement et de collaboration.

- Ainsi les élèves doivent avoir un comportement et une attitude qui témoignent du respect envers les autres et le matériel, les règles et les valeurs de l'école.
- Le vouvoiement et l'utilisation du titre de madame ou de monsieur pour s'adresser au personnel sont obligatoires.
- Il est interdit de capter l'image ou la voix des autres sans leur consentement.

En cas de manquement, la direction peut imposer des sanctions telles que des gestes réparateurs de types d'excuses, de réparation ou de remplacement d'un bien endommagé.

CELLULAIRE, ÉCOUTEURS ET APPAREILS MOBILES

À l'exception d'un projet pédagogique supervisé par un adulte ou à l'état de santé d'un élève ou des besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, il est interdit, dans notre établissement et sur le terrain de l'école d'utiliser, du début jusqu'à la fin du jour de classe, des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles (IPOD, tablette électronique, montre intelligente et tout appareil pouvant communiquer avec ou accéder à Internet, (Fitbit, Apple Watch, ordinateur ou appareil photo, etc...)). Il est à noter que chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

En cas de non-respect, la direction de l'établissement pourra confisquer l'appareil, et ce, pour une durée jugée appropriée selon les circonstances. Un parent devra venir récupérer l'appareil confisqué. De plus, la direction pourra imposer d'autres sanctions telles que : une réflexion, une retenue ou une suspension en fonction de la nature, de la fréquence, de la gravité et de la récurrence des manquements.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____